

VIVRE À LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA
PROTECTION DE SON SITE
Association loi 1901

*Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par
les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95*

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VIVRE À LABEAUME LE 9 AOÛT 1997

L'Assemblée Générale est ouverte à 19 h 00 devant 74 personnes.

Le Président Jacques Allard remercie de leur présence :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Sévenier, Adjoint,
- Messieurs Fiallon et Marron, Conseillers Municipaux

Il propose ensuite à l'ensemble des adhérents présents d'approuver le compte rendu de l'Assemblée Générale 1997, ce qui est fait à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Jacques Grégoire, en sa qualité de trésorier, présente les comptes de l'Association.

Les 92 souscriptions des adhérents auxquelles s'ajoutent les différents bénéfices acquis lors des ventes de confitures, la corbeille de l'Assemblée Générale et lors de la daube organisée à l'occasion du Rallye de Kayak, portent l'ensemble des recettes à 11 413,00 F.

Les dépenses (frais de bureau, photocopies, timbres, organisation des repas de l'Assemblée Générale et du Rallye) se sont montées à 7 329,00 F. Ceci fait apparaître un solde de 4 084,00 F qui, ajouté à celui des années précédentes, laisse une avance de 10 110,00 F.

Une question est posée : "Que va-t-on faire de cet excédent ?

LE PRÉSIDENT PRÉSENTE SON RAPPORT MORAL

- **La Station d'épuration.** Elle est en état de marche pour l'équivalent de 250 habitants. Son entretien est à la charge de la CISE qui vient une fois par semaine pour l'entretien. Toutefois le responsable a précisé qu'il serait souhaitable que les restaurants soient équipés de bacs dégraisseurs afin d'éviter un encrassement trop rapide de la station et la propagation d'odeurs désagréables qui importunent les habitants du Sablas. Cette initiative est du ressort du Maire de la commune.
- **Les Eaux usées de La Buissière et de La Bigournette** sont maintenant raccordées au réseau de Ruoms.
- Jacques Allard aborde ensuite le sujet du **Contrat de Rivière** et s'interroge sur la plaquette qui a été éditée à ce sujet et que pratiquement personne n'a reçue. Monsieur le Maire, Vice-Président du Syndicat Beaume Drobie, ne peut lui fournir d'explication quant au mode de distribution de ce document. Celui-ci a, semble-t-il, été déposé dans quelques boîtes aux lettres.

Le bureau de *Vivre à Labeaume* regrette également qu'il soit signalé dans cette plaquette "...les Associations agréées sont consultées..." alors qu'il n'en a rien été. Il a même été très difficile à notre représentant d'assister à deux réunions dont nous avons été avisés fortuitement. De plus, nous n'avons pas reçu un seul exemplaire de la plaquette.

- **POS.** Le président regrette que les travaux de révision du POS soient toujours au point mort. Voilà bientôt huit ans que ce POS est en modification puis en révision. Il serait bon d'en terminer et ce d'autant qu'il semble régner le plus grand flou quant à l'application du POS durant ces dernières années. En effet, légalement, aucun permis de construire ne devrait être autorisé : lorsqu'une révision du POS est engagée, il est de règle que l'étude des permis de construire soit gelée tout particulièrement pour les zones susceptibles d'être affectées par cette révision (Zone NA par exemple).

Une question est également posée sur le nuancier qui doit être en mairie pour fixer les couleurs des façades. Au vu de ce qui vient de se construire, il est évident que, si ce nuancier existe, il n'est d'aucune utilité puisque personne ne le respecte et qu'aucune autorité (Commune, DDE, Bâtiments de France) oblige à ce qu'il soit respecté. Cette carence nuit à l'harmonie de l'habitat et du paysage de Labeaume à laquelle tout le monde semble pourtant tenir.

En ce qui concerne les travaux de révision du POS, Monsieur le Maire nous informe qu'il vient d'adresser les renseignements qui lui étaient demandés et que la prochaine réunion est prévue pour le 3 septembre prochain.

- A notre demande, concernant l'éventualité d'un projet autoroutier dont le tracé passerait sur la commune, il nous est répondu que rien n'est prévu. Sur ce point, on peut s'interroger sur la position du Conseil Municipal : ou il est favorable et, dans ce cas, cette réserve doit être prévue ou, dans le cas contraire, il doit faire connaître son désir de s'y opposer.
- **Classement du pont.** Monsieur le Maire confirme que le classement du pont est toujours prévu et que..... le dossier allait se faire... ! Il est très curieux qu'aucun dossier n'ait été encore déposé alors que l'an dernier déjà le même engagement avait été pris par Monsieur le Maire.
Un article du Bulletin municipal y avait même été consacré, repris d'ailleurs par un article paru dans le journal. Nous continuons à maintenir notre proposition d'aide pour présenter cette demande de classement qui nous paraît essentiel car il permettrait un entretien du pont à moindre frais pour les habitants de la Commune.
- **Villages de Caractère.** Monsieur le Maire nous fait savoir que Labeaume va postuler au titre de "Villages de Caractère". Acceptons en l'augurer.... L'an dernier il était question des plus beaux villages de France...
- Monsieur Fiallon parle ensuite de l'**Eglise de Chapias** qui est un bâtiment "remarquable" ainsi que des tableaux qu'elle renferme. Une souscription a d'ailleurs été lancée pour la restauration de trois d'entre eux.
Marie-Hélène Balazuc s'inquiète une nouvelle fois pour les bannières de l'église qui auraient besoin, elles aussi, d'une restauration et demande à ce qu'elles soient conservées dans de meilleures conditions en attendant leur restauration.
- Le Président Allard félicite Monsieur Barnaud d'avoir été à l'origine des concerts qui se déroulent à Labeaume et qui sont une réussite grâce au travail de l'Association Festival de musique de Labeaume.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, l'Assemblée Générale est close à 20 h 30 et tous les participants sont conviés à partager le pot de l'amitié.

La soirée s'est poursuivie par une daube partagée entre 58 personnes et tout le monde s'est séparé aux alentours de minuit sans oublier les pots de confitures confectionnées par André Grégoire et Jacques Allard, qui ont eu un franc succès... et ce d'autant plus que les myrtilles ont été particulièrement rares en 1997.

Labeaume, septembre 1997